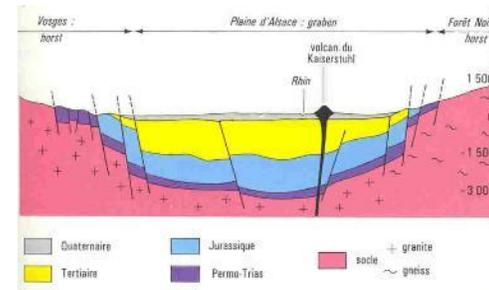




Nappe d'Alsace et aquifères du Sundgau

Mise en place de contrats de solutions territoriaux

Réunion des producteurs et distributeurs d'eau
22 février 2022



Partenariat 2018-2022

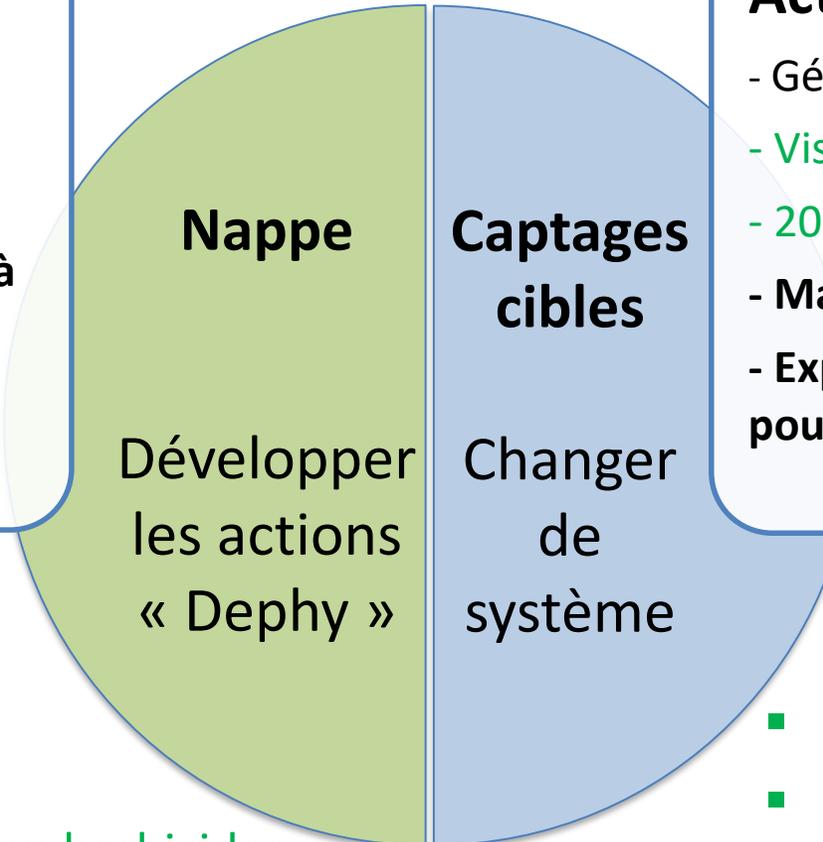
pour la Nappe d'Alsace et les aquifères du Sundgau

Actions de base

- Réduire les pollutions ponctuelles
- **Promouvoir et utiliser les leviers agronomiques**
- Promouvoir et développer les **cultures à bas niveau d'impact**
- **Promouvoir l'agriculture biologique**
- Réduire l'IFT

OBJECTIFS EN 2023

- Objectifs Ecophyto
- 15% de SAU en BIO
- Aucun point de suivi avec teneurs en herbicides autorisés supérieures aux seuils DCE
- Moins de 20% de points de suivi avec teneurs en herbicides et métabolites supérieures aux seuils DCE



Actions renforcées

- Généraliser le désherbage mécanique
- Viser 20% de cultures à bas niveau d'impact
- 20% de la SAU en bio
- **Maintien des surfaces en herbe**
- **Expérimenter un système de paiement pour services Environnementaux**

OBJECTIFS EN 2023

- -40 à – 50% utilisation d'herbicides
- Aucun point de suivi avec teneurs en herbicides autorisés et métabolites supérieures aux seuils DCE

Déploiement des contrats de solutions territoriaux

2018

2019

2020

2021

2022

Echelle nappe : animation CAA, prescriptions OS, actions partenaires,...

Mise en place des contrats de solutions territoriaux

AAC Zellwiller / SDEA

AAC Tagolsheim / CC Sundgau

AAC Willer, AAC Spechbach / CC Sundgau

AAC Roeschwoog, AAC Seltz, AAC Herrlisheim / SDEA

AAC Rouffach / CCRG -Rouffach

AAC Jepsheim / Colmar Agglomération

AAC Montreux-Vieux / Montreux-Vieux

AAC Merxheim / CCRG -Rouffach

AAC Blotzheim / SLA

AAC Knoeringue / SLA

AAC Momenheim / SDEA

Non démarré

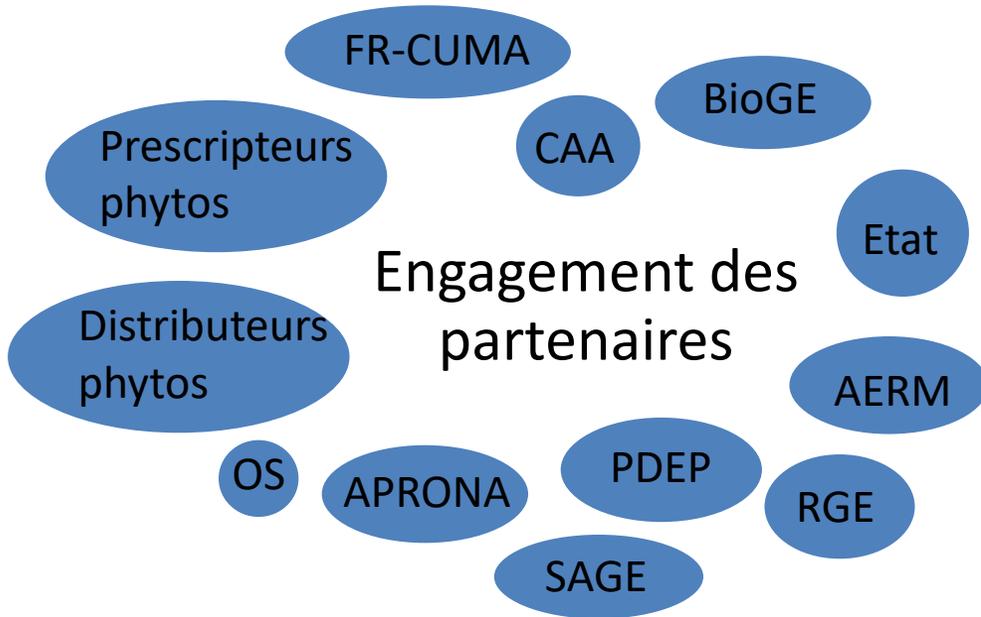
Démarré

Finalisation

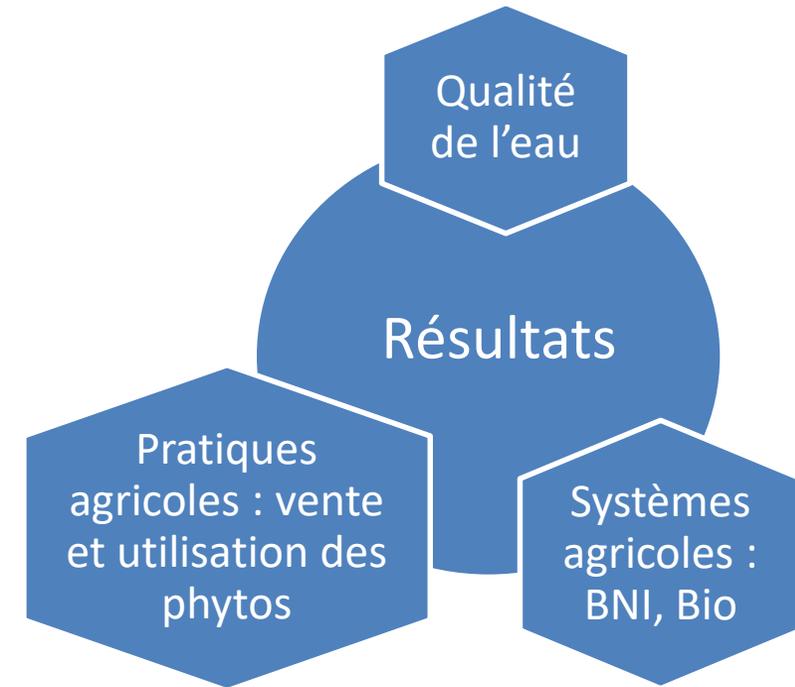
Validé

2 AAC / SLA





Outils :
PSE, AMI Filières ,
PCAIE, ORE, BRCE,
animation,
communication...



Forte implication des collectivités et des acteurs agricoles :

- 8 études PSE
- 24 projets AMI Filières en Alsace depuis 2018
- 451 matériels de désherbage mécanique (+13 matériel de gestion de l'herbe dans les AAC) financés en 2020 en Alsace
- Diagnostics (conversion AB, technico économiques,...)
- Essais de désherbage mécanique, animations FR CUMA
- Amélioration de la connaissance (veille foncière et prédiag foncier,...)

Des changements de pratiques et des amorces de changements de système :

- Diminution/Suppression de l'usage du S-Metolachlore dans les AAC
- Remplacement de traitement pré-levée par des traitements post levée
- Diversification et allongement des rotations
- Davantage de désherbage mécanique
- Développement BNI et BIO

Echelle nappe : Évolution des ventes de phytosanitaires en moyenne triennale entre 2015 et 2020

	NODU Nombre de Doses Unités	QSA Quantité de Substances Actives
Ensemble des produits phytosanitaires (hors biocontrôle, soufre et cuivre)	- 9,9 %	- 13,4 %
Ensemble des herbicides	- 6,6 %	-7 %
Herbicides convention	+ 3 %	-6,7 %

Source : BNV-D

Traitement : DRAAF Grand Est

Ensemble des produits phytosanitaires :

- La tendance à la baisse se confirme
- Des évolutions similaires à celles observées à l'échelle du Grand Est
- Une baisse en deçà des objectifs Ecophyto (-25% en 2020)

Herbicides :

- La tendance à la baisse du s-métolachlore se confirme
- En parallèle, on observe l'augmentation d'autres herbicides

NODU herbicides de la convention :

Baisse : s-métolachlore (-9,3%) + glyphosate (-12,5%)
Hausse : nicosulfuron (+16,5%) + DMTA-p (+7,5%)

Echelle AAC : Évolution de l'utilisation des 10 herbicides cibles* en moyenne triennale entre 2019 et 2020

Captage	NODU Nombre de Doses Unités	QSA Quantité de Substances Actives	Surfaces avec désherbage mécanique
Tagolsheim	- 26 %	- 9 %	+ 1 %
Willer	- 19 %	- 3 %	0 %
Jebnheim	- 21 %	- 15 %	+ 5 %
Montreux Vieux	- 20 %	- 6 %	+ 3 %
Spechbach	- 31 %	- 39 %	+ 2 %
Beinheim	- 13 %	- 16 %	- 14 %
Herrlisheim	- 26 %	- 16 %	- 5 %
Roeschwoog	- 27 %	- 29 %	- 3 %
Rouffach (grandes cultures)	- 16 %	- 12 %	0 %

Une baisse significative du QSA et du NODU pour toutes les AAC

Optimisation des pratiques, mobilisation des leviers agronomiques (traitement en post-levée,...)

Pas d'évolution globale généralisée du désherbage mécanique

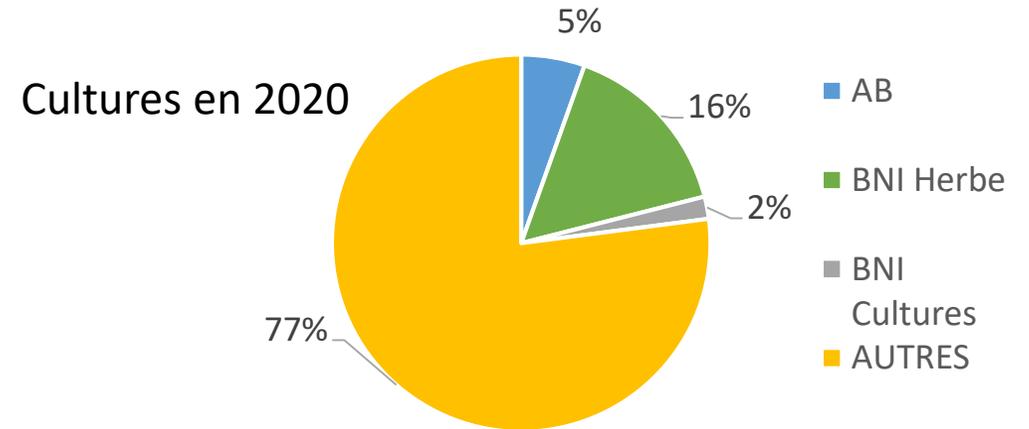
10% en moyenne des surfaces en 2021

Bien que du matériel performant existe, plusieurs freins demeurent : zones soumises à érosion, temps et main d'œuvre, disponibilités du matériel, contraintes liées aux conditions météo, matériel vieillissant par endroit

* Nicosulfuron, S-métolachlore, Bentazone, Diméthénamide, Glyphosate, Chloridazone, Terbutylazine, Lénacile, Mécoprop et Dimétachlore

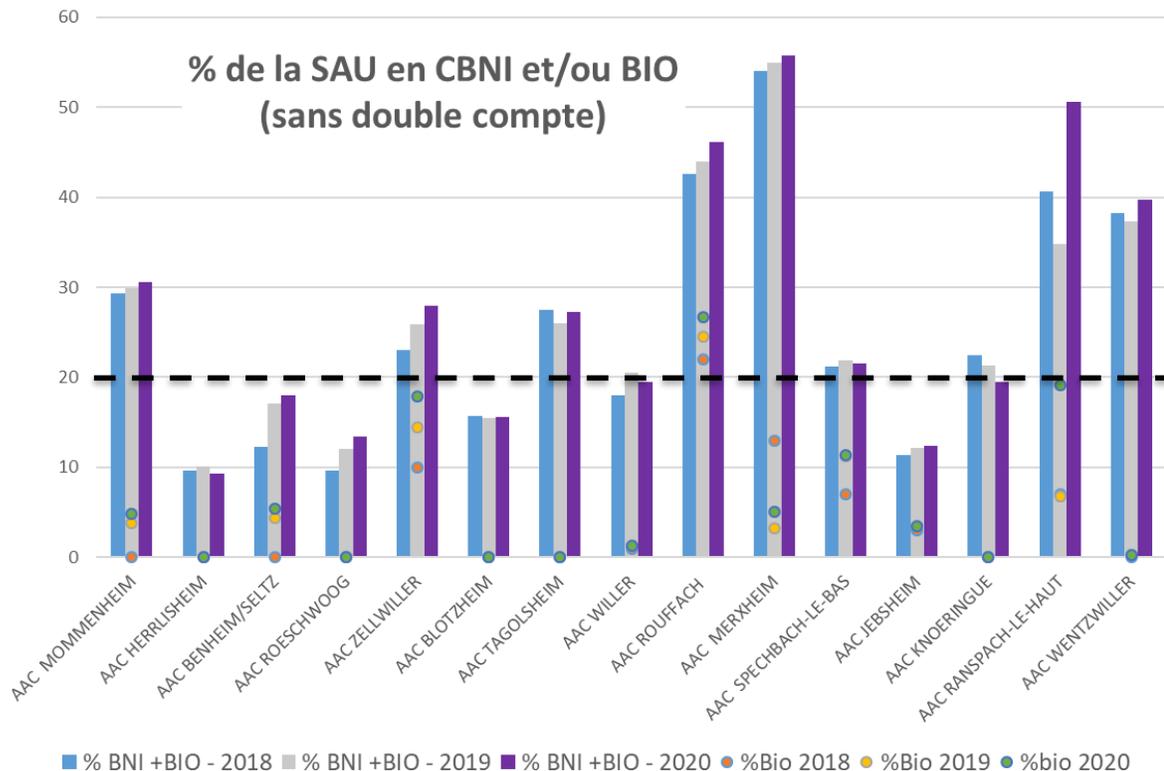
Évolution des cultures à bas niveau d'impact (BNI) entre 2018 et 2020

Captage	Ha AB	Ha cultures BNI	Ha herbe
Alsace	+ 25%		
Nappe	+ 35 %	+ 32%	+ 1%
16 AAC	+ 52%	+ 20 %	+ 3%



Une forte augmentation relative des surfaces des cultures BNI et du Bio mais des surfaces totales encore marginales à l'échelle de l'ensemble de la SAU

Une dynamique filières BNI en marche dans plusieurs secteurs mais besoin de temps pour la consolidation et le développement (effets visibles dans plusieurs années)



Pistes et perspectives d'évolution après 2022

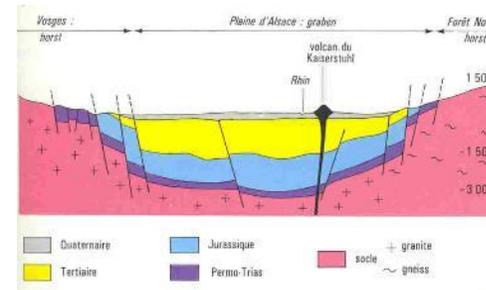
Programme de travail en 2022 pour définir la suite de la convention

- Mise en place d'ateliers de travail dès 2022
- Point sur les contrats de solutions, le suivi, les évolutions observées et les résultats obtenus
- Bilan des outils et actions mis en œuvre (PSE, filières, matériels, animation....)
- Prise en compte des nouveaux captages SDAGE et des « nouvelles » données qualité de l'eau par rapport à l'alimentation en eau potable (problématique des métabolites)
- Réflexions sur les programmes complémentaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés et la structuration d'une nouvelle convention de partenariat:
 - ❖ Partenariats, Outils à mobiliser (arrêt, maintien, montée en puissance, nouvelles propositions...)
 - ❖ volets réglementaires : (ZSCE, restriction d'usage, généralisation de pratiques (désherbage mécanique....))

Rappel des termes de la convention actuelle: *Engagement de l'Etat «Mettre en œuvre le dispositif ZSCE (Zones Soumises à Contraintes Environnementales) dans les secteurs où aucune dynamique partenariale constructive n'a été engagée d'ici 2022 et où aucune amélioration significative, sur les herbicides ciblés dans l'annexe technique, n'a été constatée ».*



Merci de votre attention



https://padlet.com/partenariat_nappe_alsace/ERMES